

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° : 39/2026

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-32 ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 75 et suivants ;

Vu le procès-verbal d'élection de M. Julien PICHOT, en qualité de Maire d'Aunay-sous-Auneau, en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la célébration du mariage de :

- Madame CHIN Vanessa

Et

- Monsieur POILPRAY Fabrice

Prévu le samedi 18 juillet 2026 à 11h00

ARRÊTÉ

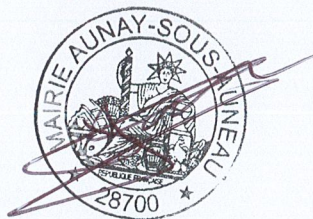
Article 1 : Mme Jasmonde MARTIN, conseillère municipale, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour célébrer le mariage de Madame CHIN Vanessa et Monsieur POILPRAY Fabrice le samedi 18 juillet 2026 à 11h00, et accomplir les formalités qui s'y rapportent.

Article 2 : La présente délégation est accordée pour cette seule célébration et cesse de produire effet à l'issue de celle-ci.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 15 juillet 2026

Le Maire,
Julien PICHOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Jasmonde MARTIN